

DEPARTEMENT  
DU  
PUY-DE-DOME

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT  
du  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en  
exercice : **33**

Nombre de conseillers  
présents : **24**

Procurations : **6**

Nombre de conseillers  
absents : **3**

**OBJET :**  
**Demande de subvention  
auprès de l'Etat au titre  
de la Dotation  
d'Equipement des  
Territoires Ruraux 2025  
(DETR 2025) pour la  
relocalisation du  
conservatoire de danse  
et de théâtre**

**SEANCE DU MARDI 21 JANVIER 2025**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 21 janvier à dix-neuf heures ;  
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le  
mercredi 15 janvier 2025 s'est réuni en salle du Conseil à Thiers Dore et  
Montagne, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;  
Hélène BOUDON, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT,  
Pierre CONTIE, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE,  
Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT,  
Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry  
BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT,  
Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et  
Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Claude GOUILLON-CHENOT à Sophie DELAIGUE,  
Monique DURAND-PRADAT à David DEROSSIS,  
Michel COMBRONDE à Isabelle FUREGON,  
Christophe MANKA à Martine MUNOZ,  
Serap ALP à Eric BOUCOURT,  
Farida LAID à Francis ROUX,

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,  
Betul SIMSEK,  
Didier STURMA,

Secrétaire de séance :

Yoann BENTEJAC

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2025 (DETR 2025) POUR LA RELOCALISATION DU CONSERVATOIRE DE DANSE ET DE THEATRE**

- Vu le Code Général des Collectivité Territoriales et notamment ses articles L2122-22, L2334-32 à L2334-39 et R2334-19 à R2334-31-1 ;
- Vu la circulaire DETR-DSIL du 28 octobre 2024 pour la programmation 2025 ;
- **Considérant** l'impossibilité de poursuivre la pratique des activités « danse » et « théâtre » dans les locaux du Centre B en raison de leur obsolescence ;
- **Considérant** la nécessité d'accueillir ces activités artistiques au succès croissant, dans des lieux dédiés et de façon pérenne ;
- **Considérant** l'existence d'une convention de portage entre la Commune de THIERS et l'Etablissement Public Foncier (EPF) d'Auvergne, pour l'acquisition de l'immeuble sis 49 rue des Docteurs Dumas, afin de relocaliser les activités « danse » et « théâtre » du Conservatoire ;
- **Considérant** que l'EPF met à disposition de la Commune de THIERS par convention, l'ensemble de la gestion du bâtiment (conduite et réalisation des travaux, encaissement des recettes etc..) avant rétrocession à la Commune ;
- **Considérant** la définition des opérations d'investissement éligibles au titre de la DETR 2025, notamment au titre de la Fiche DETR n°2 « Bâtiments communaux et intercommunaux » ;
- **Considérant** que le taux moyen de subvention sollicité au titre de la DETR est de 30 %, calculé sur la base d'une dépense Hors Taxes (HT), plafonnée à 500 000 euros ;

Il est donc proposé au Conseil Municipal, de solliciter l'aide de l'Etat, au titre de la DETR 2025, à hauteur de 150 000 euros, soit 30 % du plafond des dépenses, fixé à 500 000 euros et 16,34 % de la dépense totale de cette opération, estimée à 917 836,98 euros hors taxes.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Coût estimatif de l'opération			
Poste de dépenses			Montant prévisionnel HT
Travaux			800 000,00 €
Honoraires de Maîtrise d'Œuvre et Mission OPC			101 170,28 €
Honoraires CT et CSPS			16 666,66 €
<b>Coût HT</b>			<b>917 836,98 €</b>
Plan de financement prévisionnel			
Financeurs	Statut	Pourcentage	Montant sollicité
Etat – DETR 2025	A solliciter	16,34 %	150 000,00 €
Région – Contrat Région Ville Moyenne	A solliciter	36,17 %	332 000,00 €
Conseil Départemental – FIC 2021	Acquis	20,48 %	188 000,00 €
<b>Total financements publics (Ne peut excéder 80%)</b>		<b>72,99 %</b>	<b>670 000,00 €</b>
Fonds propres		27,01 %	247 836, 98 €
<b>Total autofinancement (Ne peut être inférieur à 20%)</b>		<b>27,01 %</b>	<b>247 836, 98 €</b>
<b>Coût Total HT</b>		<b>100%</b>	<b>917 836,98 €</b>

C.M. 21.01.2025

- N°9 -

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :**

- **Approuve** le plan de financement présenté ci-dessus ;
- **Autorise** la sollicitation de subvention auprès des services de l'Etat, au titre de la DETR 2025 ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Yoann BENTEJAC

Le Maire



Stéphane RODIER

Envoyé en préfecture le 27/01/2025

Reçu en préfecture le 27/01/2025

Publié le 28/01/2025



ID : 063-216304303-20250121-250121\_9-DE